

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT SERVICES-CONSEILS

Dans le cadre de son programme d'accompagnement service-conseil, Tourisme Autochtone Québec souhaite répondre à vos besoins spécifiques en vous offrant une banque de 15 heures d'accompagnement avec un expert, jusqu'à concurrence de 2 500 \$. L'appui est offert en fonction de l'enjeu que vous souhaitez aborder, dans l'un des quatre volets suivants :

- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière
- Services juridiques
- Services-conseils généralistes

### Qui peut présenter un projet?

Toute entreprise touristique autochtone dont au moins 51 % des parts sont détenues ou contrôlées par des Autochtones et qui exercent leurs activités au Québec est admissible au programme, peu importe son stade de développement.

### Quels sont les critères d'admissibilité d'un projet?

Vous devrez démontrer que votre projet nécessite de l'accompagnement d'un expert et que le résultat visé sera atteint grâce au soutien demandé.

### Dépenses admissibles

Honoraires professionnels d'un expert qui œuvre dans les volets ciblés

Important : Toutes les actions de votre projet doivent être achevées avant le 31 mars 2026.

 **FAITES VOTRE DEMANDE dès maintenant, en remplissant [le formulaire de demande](#).**

*Ce programme de soutien est rendu possible grâce à Tourisme Québec.*

**CE PROGRAMME  
EST OFFERT  
JUSQU'À  
ÉPUISEMENT DE  
L'ENVELOPPE  
ANNUELLE**